

M MINH-LUAN PHAN  
PHAN LENOBLE ASSOCIES  
12 RUE MIRABEAU  
94230 CACHAN

Folio 1/2

LIBELLE	QTE	BASE/TAUX	MONTANT TTC	CODE TVA
<b>Bip&amp;Go Au Forfait</b>				
Trajets Réseau national	13		197,20	1
Trajets groupe Sanef	9		18,00	1

Dont TVA (sur les encaissements)

Répartition	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA
Code 1 :	20,00 %	179,33	35,87

NET A PAYER

215,20 €

## Facture émise au nom et pour le compte de

	N° TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC		N° TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC
ASF	FR53572139996	16,67	3,33	20,00	REPA	FR77692051113	21,67	4,33	26,00
COFIROUTE	FR32552115891	126,00	25,20	151,20	SANEF	FR83632050019	15,00	3,00	18,00

Date de règlement : par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE à partir du 16/01/2024 sur le compte BIC: CEPAFRPP751 IBAN: FR7617515900008001938\*\*\*\*\*

Mandat SEPA : WL0000051129 - N° ICS Bip&amp;Go : FR98ZZZ607600

Pénalités de retard au taux de 18% annuels

Vous retrouverez les coordonnées des sociétés d'autoroute sur le lien suivant : <https://www.bipandgo.com/conditions-generales-de-vente/>

Conformément aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code de commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros. Si les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, nous nous réservons le droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Téléchargez l'application Bip&Go  
pour suivre vos consommations !

M MINH-LUAN PHAN  
PHAN LENOBLE ASSOCIES  
12 RUE MIRABEAU  
94230 CACHAN

Folio 1/2

LIBELLE	QTE	BASE/TAUX	MONTANT TTC	CODE TVA
<b>Bip&amp;Go Au Forfait</b>				
Trajets Réseau national	7		94,30	1
Trajets groupe Sanef	2		4,80	1

Dont TVA (sur les encaissements)

Répartition	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA
Code 1 :	20,00 %	82,58	16,52

NET A PAYER

99,10 €

## Facture émise au nom et pour le compte de

	N° TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC		N° TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC
ASF	FR53572139996	16,67	3,33	20,00	SANEF	FR83632050019	4,00	0,80	4,80
COFIROUTE	FR32552115891	61,92	12,38	74,30					

Date de règlement : par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE à partir du 14/02/2024 sur le compte BIC: CEPAFRPP751 IBAN: FR7617515900008001938\*\*\*\*\*

Mandat SEPA : WL0000051129 - N° ICS Bip&amp;Go : FR98ZZZ607600

Pénalités de retard au taux de 18% annuels

Vous retrouverez les coordonnées des sociétés d'autoroute sur le lien suivant : <https://www.bipandgo.com/conditions-generales-de-vente/>

Conformément aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code de commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros. Si les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, nous nous réservons le droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Téléchargez l'application Bip&Go  
pour suivre vos consommations !

M MINH-LUAN PHAN  
PHAN LENOBLE ASSOCIES  
12 RUE MIRABEAU  
94230 CACHAN

Folio 1/2

LIBELLE	QTE	BASE/TAUX	MONTANT TTC	CODE TVA
<b>Bip&amp;Go A la Carte</b>				
Trajets Réseau national	2		24,60	1
Trajets groupe Sanef	6		12,60	1
Abonnement mensuel facture démat - 00002	1		1,70	1
<b>Bip&amp;Go Au Forfait</b>				
Trajets Réseau national	6		86,00	1

Dont TVA (sur les encaissements)

Répartition	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA
Code 1 :	20,00 %	104,08	20,82

NET A PAYER

124,90 €

## Facture émise au nom et pour le compte de

	N° TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC		N° TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC
COFIROUTE	FR32552115891	92,17	18,43	110,60	SANEF	FR83632050019	10,50	2,10	12,60

Date de règlement : par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE à partir du 15/03/2024 sur le compte BIC: CEPAFRPP751 IBAN: FR7617515900008001938\*\*\*\*\*

Mandat SEPA : WL0000051129 - N° ICS Bip&amp;Go : FR98ZZZ607600

Pénalités de retard au taux de 18% annuels

Vous retrouverez les coordonnées des sociétés d'autoroute sur le lien suivant : <https://www.bipandgo.com/conditions-generales-de-vente/>

Conformément aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code de commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros. Si les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, nous nous réservons le droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Téléchargez l'application Bip&Go  
pour suivre vos consommations !

M MINH-LUAN PHAN  
PHAN LENOBLE ASSOCIES  
12 RUE MIRABEAU  
94230 CACHAN

Folio 1/2

LIBELLE	QTE	BASE/TAUX	MONTANT TTC	CODE TVA
<b>Bip&amp;Go A la Carte</b>				
Trajets Réseau national	11		156,00	1
Trajets groupe Sanef	8		17,40	1
Abonnement mensuel facture démat - 00002	1		1,70	1

Dont TVA (sur les encaissements)

Répartition	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA
Code 1 :	20,00 %	145,92	29,18

NET A PAYER

175,10 €

## Facture émise au nom et pour le compte de

	N° TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC		N° TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC
COFIROUTE	FR32552115891	130,00	26,00	156,00	SANEF	FR83632050019	14,50	2,90	17,40

Date de règlement : par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE à partir du 16/04/2024 sur le compte BIC: CEPAFRPP751 IBAN: FR76175159000008001938\*\*\*\*\*

Mandat SEPA : WL0000051129 - N° ICS Bip&amp;Go : FR98ZZZ607600

Pénalités de retard au taux de 18% annuels

Vous retrouverez les coordonnées des sociétés d'autoroute sur le lien suivant : <https://www.bipandgo.com/conditions-generales-de-vente/>

Conformément aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code de commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros. Si les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, nous nous réservons le droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Téléchargez l'application Bip&Go  
pour suivre vos consommations !

M MINH-LUAN PHAN  
PHAN LENOBLE ASSOCIES  
12 RUE MIRABEAU  
94230 CACHAN

Folio 1/2

LIBELLE	QTE	BASE/TAUX	MONTANT TTC	CODE TVA
<b>Bip&amp;Go A la Carte</b>				
Trajets Réseau national	11		123,60	1
Trajets groupe Sanef	9		18,00	1
Abonnement mensuel facture démat - 00002	1		1,70	1

**Information**

Les tarifs de nos abonnements évoluent à hauteur de 0,20€/mois au 1er juin 2024. Plus d'informations dans les CGV.

Dont TVA (sur les encaissements)

Répartition	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA
Code 1 :	20,00 %	119,42	23,88

NET A PAYER

143,30 €

**Facture émise au nom et pour le compte de**

	N° TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC		N° TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC
COFIROUTE	FR32552115891	103,00	20,60	123,60	SANEF	FR83632050019	15,00	3,00	18,00

Date de règlement : par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE à partir du 17/05/2024 sur le compte BIC: CEPAFRPP751 IBAN: FR7617515900008001938\*\*\*\*

Mandat SEPA : WL0000051129 - N° ICS Bip&amp;Go : FR98ZZZ607600

Pénalités de retard au taux de 18% annuels

Vous retrouverez les coordonnées des sociétés d'autoroute sur le lien suivant : <https://www.bipandgo.com/conditions-generales-de-vente/>*Conformément aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code de commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros. Si les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, nous nous réservons le droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification.*Téléchargez l'application Bip&Go  
pour suivre vos consommations !

M MINH-LUAN PHAN  
PHAN LENOBLE ASSOCIES  
12 RUE MIRABEAU  
94230 CACHAN

Folio 1/2

LIBELLE	QTE	BASE/TAUX	MONTANT TTC	CODE TVA
<b>Bip&amp;Go A la Carte</b>				
Trajets Réseau national	12		156,60	1
Trajets groupe Sanef	8		47,40	1
Abonnement mensuel facture démat - 00002	1		1,70	1

**Information**

Les tarifs de nos abonnements évoluent à hauteur de 0,20€/mois au 1er juin 2024. Plus d'informations dans les CGV.

Dont TVA (sur les encaissements)

Répartition	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA
Code 1 :	20,00 %	171,42	34,28

NET A PAYER

205,70 €

**Facture émise au nom et pour le compte de**

	N° TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC		N° TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC
COFIROUTE	FR32552115891	130,50	26,10	156,60	SANEF	FR83632050019	39,50	7,90	47,40

Date de règlement : par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE à partir du 17/06/2024 sur le compte BIC: CEPAFRPP751 IBAN: FR7617515900008001938\*\*\*\*

Mandat SEPA : WL0000051129 - N° ICS Bip&amp;Go : FR98ZZZ607600

Pénalités de retard au taux de 18% annuels

Vous retrouverez les coordonnées des sociétés d'autoroute sur le lien suivant : <https://www.bipandgo.com/conditions-generales-de-vente/>

Conformément aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code de commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros. Si les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, nous nous réservons le droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Téléchargez l'application Bip&Go  
pour suivre vos consommations !

M MINH-LUAN PHAN  
PHAN LENOBLE ASSOCIES  
12 RUE MIRABEAU  
94230 CACHAN

Folio 1/2

LIBELLE	QTE	BASE/TAUX	MONTANT TTC	CODE TVA
<b>Bip&amp;Go A la Carte</b>				
Trajets Réseau national	11		142,80	1
Trajets groupe Sanef	7		15,00	1
Abonnement mensuel facture démat - 00002	1		1,90	1
<b>Bip&amp;Go Au Forfait</b>				
Trajets Réseau national	4		91,80	1

**Information**

Les tarifs de nos abonnements évoluent à hauteur de 0,20€/mois au 1er juin 2024. Plus d'informations dans les CGV.

## Dont TVA (sur les encaissements)

Répartition	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA
Code 1 :	20,00 %	209,58	41,92

NET A PAYER

251,50 €

## Facture émise au nom et pour le compte de

	N° TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC		N° TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC
APRR	FR33016250029	74,25	14,85	89,10	COFIROUTE	FR32552115891	119,00	23,80	142,80
ATMB	FR86582056511	2,25	0,45	2,70	SANEF	FR83632050019	12,50	2,50	15,00

Date de règlement : par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE à partir du 16/07/2024 sur le compte BIC: CEPAFRPP751 IBAN: FR7617515900008001938\*\*\*\*\*

Mandat SEPA : WL0000051129 - N° ICS Bip&amp;Go : FR98ZZZ607600

Pénalités de retard au taux de 18% annuels

Vous retrouverez les coordonnées des sociétés d'autoroute sur le lien suivant : <https://www.bipandgo.com/conditions-generales-de-vente/>

Conformément aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code de commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros. Si les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, nous nous réservons le droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Téléchargez l'application Bip&Go  
pour suivre vos consommations !

M MINH-LUAN PHAN  
PHAN LENOBLE ASSOCIES  
12 RUE MIRABEAU  
94230 CACHAN

Folio 1/2

LIBELLE	QTE	BASE/TAUX	MONTANT TTC	CODE TVA
<b>Bip&amp;Go A la Carte</b>				
Trajets Réseau national	13		199,80	1
Trajets groupe Sanef	12		25,20	1
Abonnement mensuel facture démat - 00002	1		1,90	1
<b>Bip&amp;Go Au Forfait</b>				
Abonnement annuel facture démat jusqu'au 19/07/2025 - 00001	1		16,00	1

Dont TVA (sur les encaissements)

Répartition	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA
Code 1 :	20,00 %	202,42	40,48

NET A PAYER

242,90 €

## Facture émise au nom et pour le compte de

	N° TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC		N° TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC
ASF	FR53572139996	16,67	3,33	20,00	SANEF	FR83632050019	21,00	4,20	25,20
COFIROUTE	FR32552115891	149,83	29,97	179,80					

Date de règlement : par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE à partir du 16/08/2024 sur le compte BIC: CEPAFRPP751 IBAN: FR76175159000008001938\*\*\*\*\*

Mandat SEPA : WL0000051129 - N° ICS Bip&amp;Go : FR98ZZZ607600

Pénalités de retard au taux de 18% annuels

Vous retrouverez les coordonnées des sociétés d'autoroute sur le lien suivant : <https://www.bipandgo.com/conditions-generales-de-vente/>

Conformément aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code de commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros. Si les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, nous nous réservons le droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Téléchargez l'application Bip&Go  
pour suivre vos consommations !

M MINH-LUAN PHAN  
PHAN LENOBLE ASSOCIES  
12 RUE MIRABEAU  
94230 CACHAN

Folio 1/2

LIBELLE	QTE	BASE/TAUX	MONTANT TTC	CODE TVA
<b>Bip&amp;Go A la Carte</b>				
Trajets Réseau national	25		296,00	1
Trajets groupe Sanef	8		29,60	1
Abonnement mensuel facture démat - 00002	1		1,90	1
<b>Bip&amp;Go Au Forfait</b>				
Trajets Réseau national	13		158,60	1

Dont TVA (sur les encaissements)

Répartition	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA
Code 1 :	20,00 %	405,08	81,02

NET A PAYER

486,10 €

## Facture émise au nom et pour le compte de

	N° TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC		N° TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC
ALIENOR	FR39491529855	23,25	4,65	27,90	ATLANDES	FR54528694052	3,58	0,72	4,30
APRR	FR33016250029	75,25	15,05	90,30	COFIROUTE	FR32552115891	217,25	43,45	260,70
ASF	FR53572139996	59,50	11,90	71,40	SANEF	FR83632050019	24,67	4,93	29,60

Date de règlement : par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE à partir du 16/09/2024 sur le compte BIC: CEPARPPP751 IBAN: FR7617515900008001938\*\*\*\*

Mandat SEPA : WL0000051129 - N° ICS Bip&amp;Go : FR98ZZZ607600

Pénalités de retard au taux de 18% annuels

Vous retrouverez les coordonnées des sociétés d'autoroute sur le lien suivant : <https://www.bipandgo.com/conditions-generales-de-vente/>

Conformément aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code de commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros. Si les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, nous nous réservons le droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Téléchargez l'application Bip&Go  
pour suivre vos consommations !

M MINH-LUAN PHAN  
PHAN LENOBLE ASSOCIES  
12 RUE MIRABEAU  
94230 CACHAN

Folio 1/2

LIBELLE	QTE	BASE/TAUX	MONTANT TTC	CODE TVA
<b>Bip&amp;Go A la Carte</b>				
Trajets Réseau national	13		171,80	1
Trajets groupe Sanef	14		28,20	1
Abonnement mensuel facture démat - 00002	1		1,90	1
<b>Bip&amp;Go Au Forfait</b>				
Trajets groupe Sanef	2		32,00	1

Dont TVA (sur les encaissements)

Répartition	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA
Code 1 :	20,00 %	194,92	38,98

NET A PAYER

233,90 €

## Facture émise au nom et pour le compte de

	N° TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC		N° TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC
APRR	FR33016250029	18,50	3,70	22,20	SANEF	FR83632050019	50,17	10,03	60,20
COFIROUTE	FR32552115891	124,67	24,93	149,60					

Date de règlement : par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE à partir du 15/10/2024 sur le compte BIC: CEPAFRPP751 IBAN: FR76175159000008001938\*\*\*\*\*

Mandat SEPA : WL0000051129 - N° ICS Bip&amp;Go : FR98ZZZ607600

Pénalités de retard au taux de 18% annuels

Vous retrouverez les coordonnées des sociétés d'autoroute sur le lien suivant : <https://www.bipandgo.com/conditions-generales-de-vente/>

Conformément aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code de commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros. Si les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, nous nous réservons le droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Téléchargez l'application Bip&Go  
pour suivre vos consommations !

M MINH-LUAN PHAN  
PHAN LENOBLE ASSOCIES  
12 RUE MIRABEAU  
94230 CACHAN

Folio 1/2

LIBELLE	QTE	BASE/TAUX	MONTANT TTC	CODE TVA
<b>Bip&amp;Go A la Carte</b>				
Trajets Réseau national	6		84,00	1
Trajets groupe Sanef	7		15,00	1
Abonnement mensuel facture démat - 00002	1		1,90	1

Dont TVA (sur les encaissements)

Répartition	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA
Code 1 :	20,00 %	84,08	16,82

NET A PAYER

100,90 €

## Facture émise au nom et pour le compte de

N° TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC	N° TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC
COFIROUTE FR32552115891	70,00	14,00	84,00	SANEF FR83632050019	12,50	2,50	15,00

Date de règlement : par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE à partir du 18/11/2024 sur le compte BIC: CEPAFRPP751 IBAN: FR76175159000008001938\*\*\*\*\*

Mandat SEPA : WL0000051129 - N° ICS Bip&amp;Go : FR98ZZZ607600

Pénalités de retard au taux de 18% annuels

Vous retrouverez les coordonnées des sociétés d'autoroute sur le lien suivant : <https://www.bipandgo.com/conditions-generales-de-vente/>

Conformément aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code de commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros. Si les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, nous nous réservons le droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Téléchargez l'application Bip&Go  
pour suivre vos consommations !

M MINH-LUAN PHAN  
PHAN LENOBLE ASSOCIES  
12 RUE MIRABEAU  
94230 CACHAN

Folio 1/2

LIBELLE	QTE	BASE/TAUX	MONTANT TTC	CODE TVA
<b>Bip&amp;Go Au Forfait</b>				
Trajets Réseau national	7		90,00	1
Trajets groupe Sanef	8		17,40	1

Dont TVA (sur les encaissements)

Répartition	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA
Code 1 :	20,00 %	89,50	17,90

NET A PAYER

107,40 €

## Facture émise au nom et pour le compte de

	N° TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC		N° TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC
COFIROUTE	FR32552115891	75,00	15,00	90,00	SANEF	FR83632050019	14,50	2,90	17,40

Date de règlement : par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE à partir du 16/12/2024 sur le compte BIC: CEPAFRPP751 IBAN: FR7617515900008001938\*\*\*\*\*

Mandat SEPA : WL0000051129 - N° ICS Bip&amp;Go : FR98ZZZ607600

Pénalités de retard au taux de 18% annuels

Vous retrouverez les coordonnées des sociétés d'autoroute sur le lien suivant : <https://www.bipandgo.com/conditions-generales-de-vente/>

Conformément aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code de commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros. Si les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, nous nous réservons le droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Téléchargez l'application Bip&Go  
pour suivre vos consommations !